

**PREFET DU JURA**

**Service départemental d'incendie et de secours  
du Jura**

**Le Préfet du Jura,  
Chevalier de la Légion d'Honneur,  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,**

**ARRÊTÉ N° 2015 - A**

**OBJET** : Arrêté fixant la liste d'aptitude opérationnelle des Scaphandriers Autonomes Légers du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Jura.

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment ses articles :
- L 1424-1 à 1424-50 ;
  - R 1424-1 à R 1424-55 ;
- VU l'arrêté ministériel du 31 juillet 2014 relatif aux interventions, secours et sécurité en milieu aquatique et hyperbare ;
- VU l'arrêté préfectoral du 19 février 2010 portant règlement opérationnel des services d'incendie et de secours du Jura ;
- VU l'arrêté n° 2012-1186 du 4 décembre 2012 modifié portant règlement intérieur du SDIS du Jura ;
- VU l'arrêté du 8 juillet 2013 portant délégation de signature de Monsieur le Préfet du Jura à Monsieur le Lieutenant-Colonel Jérôme COSTE, Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours du Jura ;

Considérant que les agents inscrits sur la liste ci-dessous ont satisfait au contrôle médical, au contrôle technique opérationnel et ont effectué le nombre de plongées requis ;

SUR proposition du Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours du Jura ;

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015, la liste d'aptitude opérationnelle des **Scaphandriers Autonomes Légers** du Service Départemental d'Incendie et de Secours est fixée comme suit :

DEGRÉ DE SPECIALISATION	CIS D'APPARTENANCE	QUALIFICATION	QUALIFICATION "SURFACE NON LIBRE "	PRÉNOM, NOM
CONSEILLER TECHNIQUE S.A.L.	DOLE	60 m	OUI	Laurent BOUCHOT
CHEF D'UNITÉ S.A.L.	DOLE	60 m	OUI	David FERRINI
		60m	OUI	Loïc FAIVRE
		60 m	OUI	Lionel MACARD
	ORCHAMPS	60 m	OUI	Yann HUOT
S.A.L	DOLE	30 m	NON	Cyril LECOINTE
		40 m	OUI	Arnaud MAGGIOTTO
		40 m	OUI	Stéphane PARIS
		40 m	NON	Armel SOSSONG
		40 m	NON	Alexandre DELACROIX
	LONS LE SAUNIER	60 m	OUI	Mathieu PERNOT
		40 m	NON	Lionel AMIOT

**Article 2** Seuls les plongeurs inscrits sur cette liste peuvent être engagés en intervention et pour l'ensemble des missions correspondant à leur qualification ;

**Article 3** L'Adjudant Laurent BOUCHOT est désigné Conseiller Technique Départemental du DDSIS pour les secours en milieu subaquatique ;

**Article 4** L'arrêté préfectoral n° 610 du 26 juin 2014 fixant la liste d'aptitude opérationnelle des Scaphandriers Autonomes Légers du Service Départemental d'Incendie et de Secours est abrogé ;

**Article 5** Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de BESANCON peut être saisi par voie de recours formé contre la présente décision dans un délai de deux mois à compter de ses notifications et publications ;

**Article 6** Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours du Jura, est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs du SDIS.

Fait à Montmorot, le **05 JAN, 2015**

Pour le Préfet et par délégation  
Le Directeur Départemental des Services  
d'Incendie et de Secours du Jura,



Lieutenant-Colonel Jérôme COSTE